

PASSEPORT PERSONNE MAJEURE

La présence du demandeur est **EXIGÉE** lors du dépôt et du retrait

Sur rendez-vous uniquement ☎ 04.42.17.00.50

Rendez-vous à confirmer 48 h à l'avance, sous peine d'annulation,
par téléphone ou par mail (passport@lambesc.fr)

→ **Pré-demande à réaliser en ligne** : www.passport.ants.gouv.fr (puis
imprimer le récapitulatif)

→ Ou formulaire à retirer à la mairie de votre domicile

Les originaux et les photocopies doivent être présentés lors du rendez-vous
(sur place, chaque photocopie sera facturée 0,15 €)

PREMIÈRE DEMANDE	RENOUVELLEMENT	PERTE OU VOL
<p>✓ Carte nationale d'identité (CNI)</p> <p>Si la CNI est périmée depuis plus de 5 ans : fournir un acte de naissance de moins de 3 mois*</p>	<p>✓ Ancien passeport</p> <p>Si le passeport est périmé depuis plus de 5 ans :</p> <ul style="list-style-type: none">✓ CNI valide✓ ou CNI périmée + acte de naissance de moins de 3 mois*	<p>✓ Déclaration de perte de l'ancien passeport</p> <p>✓ CNI valide ou CNI périmée + acte de naissance de moins de 3 mois*</p>

* Dans tous les cas, le demandeur est dispensé de fournir un acte de naissance s'il est né à l'étranger, ou si sa commune de naissance a dématérialisé la délivrance des actes d'état-civil (vérifier en ligne : <https://ants.gouv.fr/Les-solutions/COMEDDEC/Villes-adherentes-a-la-dematerialisation>)

DANS TOUS LES CAS :

- ✓ **1 photo d'identité récente (moins de 6 mois)**, conforme aux normes, non découpée
- ✓ **86 € de timbres fiscaux** (timbres fiscaux dématérialisés : timbres.impots.gouv.fr)

DANS TOUS LES CAS :

- ✓ **Justificatif de domicile (moins d'1 an) :**
 - facture d'eau, d'électricité, de gaz, ou de téléphone (y compris mobile)
 - ou - avis d'impôt
 - ou - attestation d'assurance logement

Si le demandeur est hébergé chez des particuliers (parents, amis, etc.) :

Document écrit et signé par l'hébergeant, attestant sur l'honneur la résidence du demandeur à son domicile depuis plus de 3 mois
+ pièce d'identité et justificatif de domicile de l'hébergeant

Il vous sera demandé les noms, prénoms, dates et lieux de naissance de vos parents.

Des pièces complémentaires peuvent vous être demandées en fonction de votre situation : jugement de divorce, acte de mariage, ...